

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 6 août 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Clarence Lloyd, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS : Suzie Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

5 personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) ADMINISTRATION**
 - a. Modification de la prochaine date de la séance du conseil du mois de septembre.
- 4) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Prolongation du contrat d'embauche du stagiaire en environnement, Jérôme Maltais.
- 5) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).
- 6) URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du
 - c. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti au PIIA pour un agrandissement au 123, chemin du Petit-Pont.
 - d. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti au PIIA pour une rénovation au 501, 1^{er} Rang.
 - e. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti au PIIA pour une rénovation au 52, rue Principale.
 - f. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement du lot du lot 5 191 985 situé sur le 1^{er} Rang en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).
 - g. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement des lots 5 192 011 et 5 955 003 situés sur le 1^{er} Rang en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).
 - h. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement du lot 5 192 070 situé sur le chemin

- 7) **ENVIRONNEMENT**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 2024.
 - c. Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC.
 - d. Nomination d'un représentant de l'APBVLL au Comité consultatif en environnement (CCE).

- 8) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.
 - b. Commandite pour la production du Bottin des aînés.
 - c. Demande d'aide financière et organisation de la Fête de la Rentrée.

- 9) **SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
 - b. Adoption du Règlement 2024-15 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-05 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.
 - c. Projet d'entente avec le service de sécurité incendie de Waterloo au sujet du service de premiers répondants.

- 10) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

- 11) **AFFAIRES DIVERSES**

- 12) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 13) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2024-08-164

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 juillet 2024 ;

2024-08-165

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 2 juillet 2024 avec la modification suivante de la résolution 2024-07-150 :

a. Le projet de l'OBNL Cœur de St-Étienne de requalification de l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Cœur de Saint-Étienne a comme projet la requalification de l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat faite par Cœur de Saint-Étienne et acceptée par le Conseil de Fabrique exige qu'une somme de 10 000 \$ soit déposée à un tiers pour couvrir les frais d'entretien du bâtiment jusqu'à la date de signature de l'acte d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait soutenir ce projet par une demande de subvention conjointe avec L'OBNL auprès du Fond régions et ruralité de l'Estrie de la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes physiques ou morales ont manifesté leur intérêt à contribuer financièrement à ce projet par des dons;

2024-07-150

**Vincent Jarry déclare son intérêt dans ce projet et s'abstient du vote.
Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu**

QUE la municipalité ouvre un compte pour le dépôt d'un montant de maximum 10 000 \$ provenant de donateurs.

QUE la municipalité libère des sommes de ce compte sur présentation de factures par l'OBNL Cœur de Saint-Étienne et que ces sommes soient directement liées à l'entretien du bâtiment.

QU'advenant l'abandon du projet par l'OBNL ou le refus de signer l'acte d'achat de l'église, les montants restants dans ce compte soient remis à Cœur de Saint-Étienne.

QUE la municipalité ouvre un deuxième compte réservé aux dons reçus pour le projet de l'OBNL et qu'elle libère des sommes de ce compte sur présentation de factures par l'OBNL Cœur de Saint-Étienne et que ces sommes soient directement ou indirectement liées au projet de requalification de l'église;

QUE tous les dons reçus et non-dépensés dans le cadre du projet soient remis aux donateurs au prorata de leurs contributions.

ADOPTÉE

3) ADMINISTRATION

a. Modification de la prochaine date de la séance du conseil du mois de septembre.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2023-10-226 lors de la séance du 27 octobre 2023 qui établissait les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil pour l'année 2024 prévoyait qu'au mois de septembre 2024, la séance ait lieu le mardi 3 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE cette date suit la fête du Travail et que le conseil municipal n'aurait pas eu le temps nécessaire pour préparer la séance ;

2024-08-166

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la date de la prochaine séance du conseil municipal soit déplacée au mardi 10 septembre 2024.

ADOPTÉE

4) RESSOURCES HUMAINES

a. Prolongation du contrat d'embauche du stagiaire en environnement, Jérôme Maltais.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Maltais a été embauché comme stagiaire en environnement par la résolution numéro 2024-03-074 du 19 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets en environnement sont en cours et l'appui du stagiaire serait nécessaire pour leur réalisation;

2024-08-167

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le contrat d'embauche de monsieur Maltais soit prolongé jusqu'au 30 août 2024, en respectant les mêmes conditions convenues dans le contrat initial.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Le conseiller Alexandre Berger présente le rapport du mois.

b. Reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) vise à soutenir financièrement les initiatives permettant de faciliter la réalisation de projets concernant des bâtiments municipaux de base;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme ;

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser le dépôt de la reddition de compte finale à la suite de l'exécution des travaux admissibles, confirmer sa contribution financière au projet et mandater un auditeur pour rédiger le rapport de mission de procédures ;

2024-08-168 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

QU'elle mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur selon les exigences du programme.

QU'elle mandate la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents requis pour la reddition de compte finale.

ADOPTÉE

6) URBANISME
a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme
Le rapport des permis émis au mois de juillet 2024 est déposé. Le conseiller Harry Bird présente le rapport du mois.
b. Dépôt du procès-verbal du CCU
Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 19 juillet 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.
c. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti au PIIA pour un agrandissement au 123, chemin du Petit-Pont.

Demande de : Marie-Andrée Lavoie et Pierre Provost
Adresse : 123, chemin du Petit-Pont
Lot : 4 860 673
Zone : VIL-4
Superficie du terrain : 1 763,2 m²

Nature de la demande : Agrandissement de 34,2 m² sur 2 étages.
Ajout d'un revêtement de pierres et changement du bardeau de la toiture pour un bardeau de couleur similaire (brun) à la résidence.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé est assujetti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Trousers ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé s'intègre de façon harmonieuse au bâtiment existant et que les matériaux de revêtement proposés sont appropriés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir au plan d'aménagement paysager proposé des plantations aptes à protéger la bande riveraine, l'hémérocalle fauve ne doit pas y figurer puisqu'il s'agit d'une espèce exotique envahissante qui ne doit pas être plantée près des habitats naturels et des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2024-08-169

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil municipal autorise l'émission du permis d'agrandissement du bâtiment situé au 123, chemin du Petit-Pont, lot # 4 860 673, comme présenté sur les plans préparés par Bruno Desruisseaux, technologue professionnel et datés du 6 juin 2024 à la condition que des arbres pour remplacer ceux abattus et des arbustes d'espèces indigènes soient plantés dans la bande riveraine et à proximité de celle-ci.

ADOPTÉE

**d. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti
au PIIA d'une rénovation au 501, 1^{er} Rang.**

Demande de : Louise Carpentier et Serge Vincent
Adresse : 501, 1^{er} rang
Lots : 5 191 943
Zone : VIL-2
Superficie du terrain : 16 191,5 m²

Nature de la demande : Transformation des quatre façades—ouvertures et galeries.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Libby;

CONSIDÉRANT QUE la transformation des façades et les matériaux proposés sont appropriés;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2024-08-170

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil municipal autorise l'émission du permis de transformation des façades du 501 1^{er} Rang, lot # 5 191 943, tel que présentée dans les documents soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

**e. Autorisation de l'émission d'un permis assujetti
au PIIA pour une rénovation au 52, rue Principale.**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan

d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2024-08-171

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil municipal autorise l'émission du permis pour la transformation de la façade du garage au 52, rue Principale, lot # 5 191 666, tel que présentée dans les documents soumis, à la condition que la porte de service soit d'une couleur sobre similaire à celle d'origine.

ADOPTÉE

f. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement du lot 5 191 985 situé sur le 1er rang en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 exige des propriétaires qui font une demande d'approbation d'une opération cadastrale (autre qu'une annulation, une correction, une identification cadastrale d'un terrain déjà construit ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots), soit de céder à la municipalité une superficie de terrain égale à 8 % de la superficie du terrain développé comprise dans le plan proposé, soit de verser à la municipalité une somme de 8 % de la valeur anticipée du site après lotissement ou une combinaison de deux;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de terrains vacants situés sur le 1^{er} Rang, lots projetés 6 627 014 et 6 627 015, cadastre du Québec (lot actuel 5 191 985) a été faite;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle de la propriété sur laquelle la taxe de parc sera appliquée, soit le lot numéro 6 627 015, a été établie à 277 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit céder à la municipalité 8 % de la valeur établie par l'évaluateur.

2024-08-172

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'exiger le versement des droits de 8 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 22 160 \$.

ADOPTÉE

g. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement du lot 6 586 562 situé sur le 1er Rang en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 exige des propriétaires qui font une demande

d'approbation d'une opération cadastrale (autre qu'une annulation, une correction, une identification cadastrale d'un terrain déjà construit ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots), soit de céder à la municipalité une superficie de terrain égale à 8 % de la superficie du terrain développé comprise dans le plan proposé, soit de verser à la municipalité une somme de 8 % de la valeur anticipée du site après lotissement ou une combinaison de deux;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de terrains vacants situés sur le 1^{er} Rang, lots projetés 6 612 880 et 6 612 881, cadastre du Québec (lot actuel 6 586 562) a été faite;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle de la propriété sur laquelle la taxe de parc sera appliquée, soit le lot numéro 6 612 881, a été établie à 220 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit céder à la municipalité 8 % de la valeur établie par l'évaluateur.

2024-08-173

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'exiger le versement des droits de 8 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 17 600 \$.

ADOPTÉE

h. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement du lot 5 192 070 situé sur le chemin Robert-Savoie en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 exige des propriétaires qui font une demande d'approbation d'une opération cadastrale (autre qu'une annulation, une correction, une identification cadastrale d'un terrain déjà construit ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots), soit de céder à la municipalité une superficie de terrain égale à 8 % de la superficie du terrain développé comprise dans le plan proposé, soit de verser à la municipalité une somme de 8 % de la valeur anticipée du site après lotissement ou une combinaison de deux;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de terrains, soit les lots projetés 6 623 831 et 6 156 013, cadastre du Québec (lots actuels 5 192 070 et 6 156 013) a été faite;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle de la propriété sur laquelle la taxe de parc sera appliquée, soit le lot numéro 6 623 831, a été établie à 490 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit céder à la municipalité 8 % de la valeur établie par l'évaluateur;

2024-08-174

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'exiger le versement des droits de 8 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 39 200 \$.

ADOPTÉE

7) ENVIRONNEMENT
a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
Le conseiller Vincent Jarry présente le rapport du mois.
b. Dépôt du procès-verbal du CCE
Le rapport du comité consultatif en environnement du 20 juin 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.
c. Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plans d'eau de la MRC de Memphrémagog possèdent des installations de mise à l'eau ou des stations de lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT qu'une interopérabilité entre les stations de lavage et les descentes de mise à l'eau à l'échelle de la MRC optimiserait le réseau et faciliterait la compréhension pour les usagers tout en contribuant à une meilleure protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, le conseil de la MRC a octroyé un mandat portant sur l'évaluation des stations existantes et des descentes de mise à l'eau ainsi que l'analyse des besoins et de l'optimisation du réseau à l'échelle de la MRC afin d'alimenter les réflexions entourant la modernisation du réseau de stations de lavage;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le conseil de la MRC a octroyé un second mandat consistant à estimer les coûts d'avant-projets des travaux civils pour la modernisation du réseau de stations de lavage et des installations de mise à l'eau existantes afin de fournir des données concrètes aux municipalités leur permettant de se positionner à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la modernisation du réseau de stations de lavage dans la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau aurait plusieurs avantages;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en développement durable de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de poursuivre les réflexions entourant les modalités de réalisation de ce projet et qu'il y a lieu, dans ce contexte, de connaître la position des municipalités locales à ce sujet;

2024-08-175

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton signifie son intérêt à participer à la réflexion et aux discussions menant à la modernisation du réseau de stations de lavage des embarcations à l'échelle de la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE

d. Nomination d'un représentant de l'APBVLL au Comité consultatif en environnement (CCE)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement concernant la constitution du Comité consultatif en environnement (CCE) prévoit que tout changement des membres du comité soit entériné par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le départ de la représentante de l'APBVLL au CCE, madame Marilyn Dunn, le 6 juillet;

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Topp a été élu comme membre du Conseil d'administration de l'APBVLL lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet;

CONSIDÉRANT QUE le CCE désire nommer monsieur John Topp comme représentant de l'APBVLL auprès du CCE;

2024-08-176 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil approuve la nomination de monsieur John Topp comme représentant de l'APBVLL auprès du Comité consultatif en environnement (CCE).

ADOPTÉE

8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.

La mairesse Michèle Turcotte présente les activités de loisirs et culture qui ont eu lieu dernièrement.

b. Commandite pour la production du Bottin des aînés

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés Memphrémagog (TCA Memphrémagog) sollicite un don pour que la municipalité commandite la production du bottin des aînées ;

2024-08-177 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil verse 200 \$ plus taxes à la Table de Concertation des Aînés de Memphrémagog pour commanditer la production du bottin des aînées.

ADOPTÉE

c. Demande d'aide financière et organisation de la Fête de la Rentrée

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée pour la Fête de la Rentrée pour le 18 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette festivité a comme but de souligner la « famille » auprès des citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement 2018-06 prohibe le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif;

2024-08-178 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil autorise un montant de 1500 \$ comme soutien financier pour la Fête de la Rentrée qui se tiendra le 22 septembre 2024.

QUE la municipalité autorise la tenue des festivités à l'occasion de la Fête de la Rentrée au parc municipal à la date mentionnée.

ADOPTÉE

9) SÉCURITÉ CIVILE
a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile. Le conseiller Vincent Jarry présente le rapport du mois.
b. Adoption du Règlement 2024-15 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-05 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 2 juillet 2024 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de la même séance.

ATTENDU QUE les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption sont mentionnés, ceux-ci visant à limiter l'application de l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées aux places publiques et l'interdiction d'utilisation d'appareil de cuisson extérieur aux terrains propriétés de la municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

2024-08-179 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Règlement 2024-15 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-05 sur la sécurité, la paix et l'ordre soit adopté.

ADOPTÉE

c. **Participation au projet d’entente avec le Service de sécurité incendie de Waterloo au sujet du service des premiers répondants.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s’assurer de la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Waterloo propose à plusieurs municipalités avoisinantes de mettre en place un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Waterloo organisera la formation de bénévoles qui feront partie de ce service;

2024-08-180 **Il est proposé par Clarence Lloyd appuyé par Vincent Jarry et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

De signifier l’intérêt de la municipalité envers ce projet.

D’autoriser la mairesse et la directrice générale à négocier l’entente avec le Service de sécurité incendie de Waterloo sur la constitution d’un service de premiers répondants.

ADOPTÉE

10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 6 août 2024

Fournisseur	Description	Montant
9245-0600 QUEBEC INC.	Concassés - chemins Laramée et Legendre	1 892,80 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Modifier connecteur porte avant	158,03 \$
BELL CANADA	Supplément suite fermeture compte	33,94 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Juillet 2024	184,60 \$
CAIN LAMARRE	Services rendus 12 jan au 25 juin 2024	1 651,90 \$
Canadian Pacific Railway Company	Q2-2024/Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
CAROLINE LEPAGE	Ressource pour la fête nationale	50,00 \$
CAUCA	Frais fixes d'acquisition - Prise des appels municipaux	485,22 \$
CHUCK&CO. Transformation numérique	Services professionnels - Archiviste	1 549,29 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Juillet 2024	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - Juillet 2024	121,87 \$
CONSCIENCE RÉGIONALE	Services rendus pour le mois de juillet 2024	1 024,43 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Juillet 2024	1 785,40 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Août 2024	1 801,78 \$
DUFRESNE, SAVARY & ASSOCIÉS INC.	Honoraires pour inspections - Lotissements	3 679,20 \$
ENTREPRISES R. CHERRIER INC.	Collecte-Transport mat. résiduelles, recyclables, organ	10 096,97 \$
ENVIRO CONNEXIONS	Recyclage Multimatières résidentiel	2 554,86 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Entretien des chemins	1 717,44 \$
EXCAVATION GAÉTAN LUSSIER INC.	Entretien préventif - Ponceaux	1 753,37 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage et camion 10 roues	1 275,36 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Formation et documentation	368,04 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	Intérêt sur emprunt	5 727,70 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Avis de mutation (4) - Juin 2024	24,00 \$
GAGNE MICHEL	Remboursement dépôt certificat de localisation	200,00 \$

HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Juin 2024	299,44 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité - Mairie - 18 mai au 18 juillet 2024	738,34 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité - Parc - 18 mai au 18 juillet 2024	181,07 \$
IMPRIMERIE CRM	Commandite 2024 - Bottin des aînés	201,21 \$
INFORMATIQUE ASR	Support informatique et plan mensuel Firewall	388,07 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan Cloud PBX - Téléphonie IP	393,22 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Abonnement mensuel Microsoft 365	23,45 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft augmentation 7 à 8 forfaits	144,58 \$
INFOTECH	Formation	270,20 \$
LE MECANO DU VILLAGE	Réparation camion	879,45 \$
LEO BEAUDOIN	Inspection et maintenance points géodésiques	3 633,79 \$
LES ENTREPRISES ANTOINE LACASSE	Entretien pelouse mairie et parc	1 801,26 \$
LES POMPAGES WEST BROME INC.	Vidanges de fosses septiques (34)	9 037,04 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Impression affiche	68,99 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	Achat fournitures scie et lime	164,83 \$
MARIE-NICOLE DELISLE	Demande de dérogation mineure annulée	250,00 \$
MÉGABURO INC.	Fourniture de bureau	1 077,79 \$
MICHEL VINCENT	Remboursement abonnement biblio	60,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Quote-part divers et équilibrage	30 945,50 \$
NANCY FEDDERSEN	Matériel pour la fête nationale	109,63 \$
PIERRE BLAIS	Fabriquer extension pour musiciens - fête nationale	80,00 \$
SERVICE CONSEIL EN URBANISME	Consultations diverses en urbanisme	2 136,29 \$
SIGNALISATION KALITEC	Installation de 6 panneaux radars	3 621,71 \$
SPA DES CANTONS	Traitement de plainte	330,00 \$
TRAPPEUR URBAIN	Trappage de castors	1 040,00 \$
ZONE-ÉCO	JUIN-Traitement matières organiques et résidentiel	1 902,11 \$
		99 125,59 \$

2024-08-181

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes à payer soient acceptés.

ADOPTÉE

11) AFFAIRES DIVERSES

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-182

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h00, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.